

Annonce relative aux Promoteurs Le CEO et le CFO renforcent leur engagement dans la Société

Publication relative à une notification de transparence (article 14 & 15 de la Loi sur la transparence)

Anvers, Belgique – 3 août 2016 – Par la présente, Xior Student Housing NV (la « Société » ou « Xior ») annonce que Christian Teunissen (CEO) et Frederik Snauwaert (CFO) ont repris la pleine participation de Ben Van Loo dans Aloxe NV, actionnaire de référence et Promoteur de la Société. Le CEO et le CFO s'investissent donc davantage dans Aloxe NV (dont ils détiennent désormais respectivement 82 % et 18 %), ce qui favorise également la poursuite du développement de la Société. En outre, Christian Teunissen devient, conjointement à Aloxe NV, Promoteur de la Société.

Structure de l'actionariat existant

Comme décrit dans le Prospectus de l'IPO¹, la Société comptait, à la date du Prospectus de l'IPO (et donc avant l'achèvement de l'IPO), un actionnaire, Aloxe NV². Les actionnaires d'Aloxe NV étaient, à cette date (directement ou indirectement), Christian Teunissen (45 %), Ben Van Loo (45 %) et Frederik Snauwaert (10 %). Depuis l'achèvement de l'IPO, Aloxe NV remplissait le rôle de Promoteur de la Société, au sens de l'article 2, 13° de la Loi SIR³.

Nouvelle structure de l'actionariat

Par la présente, Xior annonce que Christian Teunissen (CEO) et Frederik Snauwaert (CFO), qui détenaient déjà 55 % des parts dans Aloxe NV, ont repris la participation du troisième actionnaire, monsieur Ben Van Loo. En conséquence, le CEO et le CFO consolident leur participation dans Aloxe NV à hauteur de 82 % et 18 % respectivement, ce qui renforce également leur engagement et leur confiance dans la Société. Aloxe NV détient 27,80 % des parts dans la Société.

À la suite de cette reprise, Christian Teunissen a acquis le contrôle exclusif d'Aloxe NV et devient, conjointement à Aloxe NV, Promoteur de la Société.

Xior estime que cette situation profite à la stabilité de l'actionnaire de référence, ce qui favorisera la poursuite du développement de la Société.

¹ Disponible, aux restrictions habituelles, sur le site Internet de la Société www.xior.be.

² Aloxe NV, société anonyme de droit belge, ayant son siège social Mechelsesteenweg 34 boîte 101 à 2018 Anvers (Belgique), et inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0849.479.874 (RPM Anvers, section Anvers).

³ Loi du 12 mai 2014 relative aux sociétés immobilières réglementées.

Publication relative à une notification de transparence conformément à l'article 14 de la Loi sur la transparence

En application de l'article 14, premier alinéa, de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes (la « Loi sur la transparence »), Xior Student Housing NV publie les informations présentées ci-après.

Le 3 août 2016, Xior Student Housing NV a reçu une notification de transparence suite aux modifications relatives à l'actionnariat d'Aloxe NV, tel qu'exposé à la première partie du présent communiqué de presse. Cette notification contient les informations suivantes :

Objet	Information			
Raison de la notification	Acquisition du contrôle d'une entreprise qui garde une participation dans un émetteur			
Notification par	Une personne détenant le contrôle			
Des personnes soumises à l'obligation de notification	Monsieur Christian Teunissen Aloxe NV (Mechelsesteenweg 34, boîte 101, 2018 Anvers)			
Date de la transaction	3 août 2016			
Seuil dépassé (en %)	25%			
Dénominateur	4.930.823			
Détails de la notification				
	<i>Détenteurs de droits de vote</i>	<i># droits de vote notification précédente</i>	<i># droits de vote liés aux titres</i>	<i>% droits de vote liés aux titres</i>
	Christian Teunissen		0	0
	Aloxe NV	1.297.499	1.370.885	27,80%
	TOTAL		1.370.885	27,80%
Chaîne de sociétés contrôlées à travers lesquelles la participation est réellement détenue	La participation dans Xior Student Housing NV est détenue directement par Aloxe NV. Aloxe NV est contrôlée par monsieur Christian Teunissen (directement et par le biais de Nevi BVBA, une société elle-même également contrôlée par monsieur Christian Teunissen).			
Remarque	Cette notification n'a pas lieu à cause d'une acquisition ou transfert d'actions dans l'émetteur, Xior Student Housing NV, mais suite à l'acquisition du contrôle d'Aloxe NV par Christian Teunissen. Afin d'éviter tout malentendu, il est précisé que la différence vis-à-vis la notification précédente, de 73.386 actions, résulte de l'émission de ces actions suite à la fusion par absorption de CPG CVBA le 1 août 2016.			

Informations concernant le nombre total de droits de vote (dénominateur) conformément à l'article 15 de la loi sur la transparence suite à la fusion par absorption de C.P.G. CVBA

Indépendamment de ce qui précède dans la première partie de ce communiqué de presse, il est mentionné que le 1 août 2016, la fusion par absorption de C.P.G. CVBA a été réalisée, impliquant une augmentation de capital. En application de l'article 15 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, Xior Student Housing NV publie dans ce cadre les informations suivantes, s'appliquant le 1 août 2016:

- Capital total: 88.754.814,00 euro
- Nombre total de titres donnant droit au vote: 4.930.823 (toutes des actions ordinaires)
- Nombre total de droits de vote (= dénominateur): 4.930.823 (tous liés à des actions ordinaires)

Chacune de ces actions est assortie d'un droit de vote à l'assemblée générale et ces actions représentent donc le dénominateur à des fins de notification, dans le cadre de la réglementation relative à la transparence (notamment des notifications lorsque le pourcentage de droits de vote atteint, dépasse ou tombe en dessous des seuils statutaires ou légaux). Les statuts de Xior Student Housing ne prévoient pas de seuils statutaires supplémentaires. Il n'y a pas d'options ni de warrants donnant droit à des actions en circulation, ni d'actions sans droit de vote.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Xior Student Housing NV
Mechelsesteenweg 34, boîte 108
2018 Anvers
www.xior.be | info@xior.be

Christian Teunissen, CEO
Frederik Snauwaert, CFO
T +32 3 257 04 89

À propos de Xior Student Housing

Xior Student Housing NV est la première SIR publique belge spécialisée dans le segment du logement étudiant en Belgique et aux Pays-Bas. Dans cette catégorie, Xior Student Housing propose une grande diversité d'immeubles, allant de chambres avec espaces communs à des studios entièrement équipés, en passant par des chambres avec sanitaires privés. En sa qualité de propriétaire et d'exploitant, Xior Student Housing se constitue depuis 2007 un portefeuille de logements qualitatifs et fiables qu'elle destine aux étudiants à la recherche d'un endroit idéal pour étudier, habiter et vivre. Une chambre d'étudiant offrant ce petit plus qui permettra à chaque étudiant de se sentir immédiatement chez lui.

Xior Student Housing est agréée en tant que SIR publique de droit belge depuis le 24 novembre 2015. Les actions de Xior Student Housing sont cotées sur Euronext Bruxelles (XIOR) depuis le 11 décembre 2015. Au 31 mars 2016, Xior Student Housing détient un portefeuille immobilier d'une valeur d'environ 206 millions d'euros. Vous trouverez plus d'informations sur www.xior.be.

Xior Student Housing NV, SIR publique de droit belge (BE-REIT)
Mechelsesteenweg 34, boîte 108, 2018 Anvers
BE 0547.972.794 (RPM Anvers, section Anvers)